

# DEMANDE D'AUTORISATION d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussignée,

Madame Laureen SENNELIER, membre de l'Association des Parents d'Élèves  
de Cheux

24 rue de la Pallière, Cheux, 14210 Thue et Mue

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,  
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons,

de 3ème catégorie à la cour de l'école de la Mue à Cheux

à l'occasion de la fête de l'école

du	vendredi 26 juin 2026	à	17 heures	0
au	samedi 27 juin 2026	à	2 heures	0

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

26 mai 2026

Signature



## ARRÊTÉ DU MAIRE 2026-31

Je soussignée, Myriam LETELLIER, Maire délégué de Cheux,

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la Santé Publique

Arrête :

Madame Laureen SENNELIER, membre de l'Association des Parents d'Élèves de Cheux

est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie  
à la cour de l'école de la Mue à Cheux

du	vendredi 26 juin 2026	à	17 heures	0
au	samedi 27 juin 2026	à	2 heures	0
à l'occasion	de la fête de l'école			

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à THUE ET MUE

Le maire déléguée, Myriam LETELLIER

Signature

26 mai 2026

